

Une convention pour les assistantes maternelles de Moselle

by La Gazette - lundi, février 21, 2000

<https://www.correspondances.fr/une-convention-pour-les-assistantes-maternelles-de-moselle/>

Le conseil général de la Moselle a signé, le 8 février, une convention portant sur les salaires et les conditions de travail des quelque 400 assistantes maternelles du département. Celles-ci verront leur salaire augmenter de huit heures de Smic (40,72 francs brut) par mois au premier enfant confié, et de deux heures par mois à partir du deuxième enfant.

Une nouvelle augmentation prévue le 1er janvier 2001 accordera deux heures de Smic complémentaires pour le premier enfant. La convention octroie également aux assistantes maternelles une prime d'ancienneté représentant entre quatre et quinze heures de Smic par mois et une prime pour les nourrissons. Par ailleurs, une permanence téléphonique permettra aux assistantes maternelles de demander conseil 24 heures sur 24 en cas de difficulté.

Egalement signataire de la convention, Maria Nouvier, élue CFDT au CTPS et au comité paritaire central du département, souligne les espoirs placés dans le projet de service en cours de définition.